

**« L'affirmation de la paix
Est le plus grand
Des combats ».**

Jean Jaurès

Et DITes Oh : Nous nous en passerons cette fois-ci...



Méchants hackers, vous êtes prévenus !



Attention : toute consultation à des fins non professionnelles est passible de sanctions disciplinaires.

Paramètres d'affichage

Et notre système informatique qui ne cesse de souffrir avec des dysfonctionnements récurrents : FICOPA, SPDC, HELIOS, ANF stock... pour les plus récents. Oh oh là-haut, il serait peut-être temps d'investir afin que nos applications soient fiables et efficaces.

Il y a 75 ans, il pleuvait sur Paris ce jour-là... Février 1951, obsèques de ce grand Homme !



Ambroise Croizat avait tout juste 50 ans le jour de son décès, emporté par un cancer. Ce savoyard né en janvier 1901, franchit les portes de sa première usine à 13 ans, alors que les hommes sont dans les tranchées de 14-18. Son père lui dira un jour : « Ne plie pas Petit. Marche dignement. Le siècle s'ouvre devant toi. » !

La journée finie, l'ajusteur-outilleur suit des cours du soir, ce qui lui permettra de quitter le bas de l'échelle sociale, et s'élever jusqu'à devenir Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale dans le premier gouvernement de la France Libre de De Gaulle.

Secrétaire général de la CGT Métallurgie, député (PCF) de la Seine lors du Front Populaire, il est rapporteur du projet de loi sur les conventions collectives au Travail : congés payés, semaine de 40 heures, hôpitaux pour enfants, centres de vacances...

À la sortie de la 2ème guerre mondiale, son rôle est incontestablement crucial à la tête de la commission du travail et des affaires sociales de l'Assemblée. C'est lui, avec d'autres bien sûr, qui va mettre en place la Sécu, entraînant derrière elle les mots de retraites, congés maternité, allocations familiales... Viendront ensuite médecine du travail, paiement des heures supplémentaires, prime prénatale...

Pourquoi on vous en parle ?

Parce que la CGT, c'est aussi cela !

Parce que c'est une partie de notre Histoire, de nos combats,

Parce que cet anniversaire est évidemment passé sous les radars médiatiques !

Parce qu'on a appris au même moment que les fossoyeurs des retraites Dussopt et Guerini viennent de recevoir la légion d'honneur avec pour hommage de Macron : 'je sais ce que je vous dois...'

Parce qu'un collectif se bat pour qu'Ambroise Croizat entre au Panthéon pour son œuvre sociale, au service de tous, et notamment des plus démunis...

Alors quand vous déposerez une demande de congés, quand vous irez visiter un proche à l'hôpital ou que votre médecin vous arrêtera parce que vous craquez... Ayez une pensée pour Ambroise Croizat, pour ce qu'il était, pour ce qu'il a fait sans jamais ne penser qu'aux autres...

Le coin : « On vous donne la parole... Et vous la prenez ! »

Le parcours du combattant !

Depuis quelques temps, certains chefs de service s'arrogent le droit de demander aux agents de déposer leurs congés en format papier avant de le faire dans Sirhius...

Cela génère forcément des problèmes par la suite si vous ne pouvez pas prendre ces mêmes congés et que vous vous retrouvez en fin d'année avec un « surplus » à poser et contraint par une possibilité de report limitée.

N'ayant aucune trace écrite des éventuels refus, il sera facile de dire que vous êtes responsables de cet état de fait.

Rappelons ici que la seule et unique règle de pose de congés au sein de la DGFIP est de le faire dans Sirhius. À votre responsable de les valider ou refuser... et motiver sa décision dans ce cas !

Et c'est là que le bât blesse. En effet, ces mêmes chefs de service, se pensant au-dessus des règles, ne veulent pas en endosser la responsabilité de façon officielle. Cela revient à éviter que les problèmes de sous-effectif (notamment lorsque les plages calendaires de congés chevauchent les périodes de pic d'activité) remontent à la direction : « Pas de problèmes dans mon service = une meilleure mutation/promotion ».

Donc NON les services ne sont pas des républiques bananières où c'est la loi du chef qui s'applique. Nous sommes TOUS soumis à des textes nationaux/départementaux.

NON, nous n'avons pas à payer l'ambition démesurée de certains/certaines qui veulent se faire bien voir de leur hiérarchie.

NON, nous n'avons pas à « nous arranger entre nous » pour poser les congés. L'organisation de travail ne nous incombe pas ! Nous subissons déjà au quotidien les sous-effectifs !

Nous rappelons que Sirhius a été imposé à l'époque par le ministère, avec pour mission surtout de faire des économies de personnel. C'est donc bel et bien à notre hiérarchie de prendre ses responsabilités face à son système.

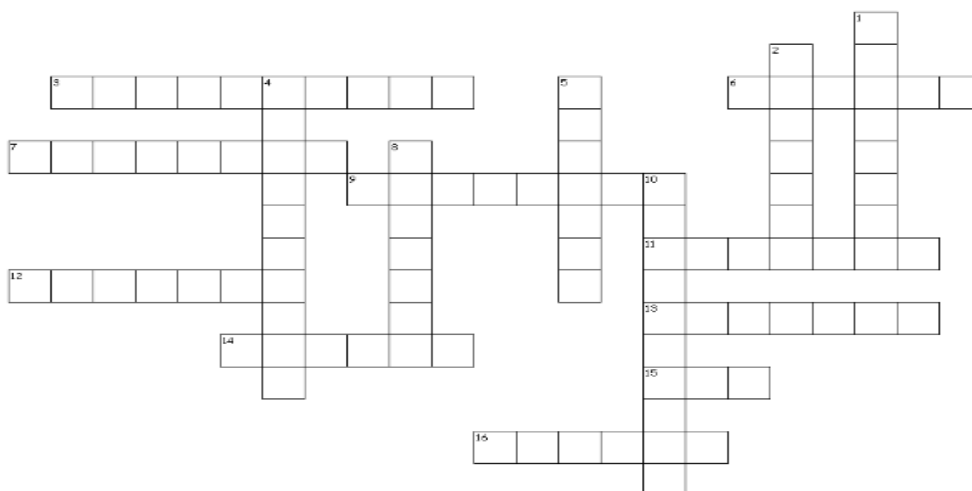
Reprise intégrale d'une contribution d'un collègue du CDC.

Le coin coin : « Grrrrrrrrrrrrrrrrrr on est colère ! »

La CGT FP 26 tient à rappeler un principe fondamental : Une note locale ne peut ni modifier un décret, ni créer une nouvelle règle, ni restreindre un droit existant. Il semblerait que certains chefs s'émancipent un peu vite de cela en ce qui concerne gestion du télétravail, congés, horaires... Nous demanderons alors l'intervention de la directrice et si besoin était l'échelon supérieur via notre Bureau National, afin de rappeler à l'ordre ses impétrants distraits !

La rubrique « oh les gars, prenez 5 mn ! »

Notre contribution à la préparation des concours !



HORIZONTAL

- 3. Grade de catégorie A
- 6. Pour certains, ils sont payés depuis 1936
- 7. Ensemble des activités d'un État ou d'une collectivité
- 9. Congés bien mérité
- 11. État d'une personne qui n'est pas soumise à la servitude
- 12. Exercice d'une activité rémunérée
- 13. Se dit d'un développement raisonné
- 14. Ensemble des recettes et des dépenses (État, collectivité, particulier...)
- 15. Travailler moins pour plus de temps libre
- 16. Prélèvements obligatoires destiné au financement public

VERTICAL

- 1. Appartement ou maison, vous y habitez
- 2. Usée quotidiennement, elle ne doit pas être de singe
- 4. Grade de catégorie B
- 5. Refus de participer à une réunion
- 8. Se dit de l'indépendance vis-à-vis des religions
- 10. Sentiment qui pousse les gens à s'entraider

Solution dans le prochain numéro
mais si trop impatient... contactez-nous...



cgt.ddfip26@dgfip.finances.gouv.fr

« Les rats quittent le navire »

La CGT FiP 26 a appris avec effarement la mise en examen en décembre 2025 de sa Secrétaire générale, Sophie Binet, faisant suite à une plainte pour injures publiques déposée par l'association "Mouvement des entreprises de taille humaine indépendantes et de croissance", présidée par Mme de Menthon.

On reproche à Sophie Binet ses propos tenus lors de son intervention sur RTL le 31 janvier 2025, lorsqu'elle fut interrogée sur le « chantage à l'emploi » de la part de certains grands patrons, venus se succéder dans les médias « pour alerter sur la fiscalité et les réglementations » et affirmer que « pour pousser à la délocalisation, c'est idéal ! ». Certains ont même affirmé que « ceux qui peuvent partir partent et ils ont raison ».

Elle avait alors dénoncé ces propos et ces comportements en disant « Moi j'ai envie de dire : les rats quittent le navire ». Il va sans dire que cette déclaration était une image, reprenant une expression populaire bien connue visant à dénoncer les pratiques permanentes de délocalisation et de chantage à l'emploi des multinationales surtout au regard des 211 milliards d'euros d'aides (rapport du Sénat : subventions, prêts, allègement de cotisations, niches fiscales, TVA réduite).

Il est peut-être bon de rappeler que cette expression nous vient du Moyen-Âge. À l'époque, il était impossible de prévoir le temps qu'il allait faire et encore moins si l'on prenait la mer. Mais, quelquefois, avant qu'un bateau ne largue les amarres, tous les rats présents sur le navire le fuyaient. C'était le présage d'une tempête à venir !

Cette tentative manifeste de judiciaireiser la critique sociale et de détourner le débat public illustre une nouvelle fois la volonté de certains lobbies patronaux au service des plus riches de faire taire les voix qui dérangent. La liberté syndicale est une liberté fondamentale, un levier de résistance, d'autant plus précieux en ces temps tourmentés !

Soutien entier à Sophie BINET.



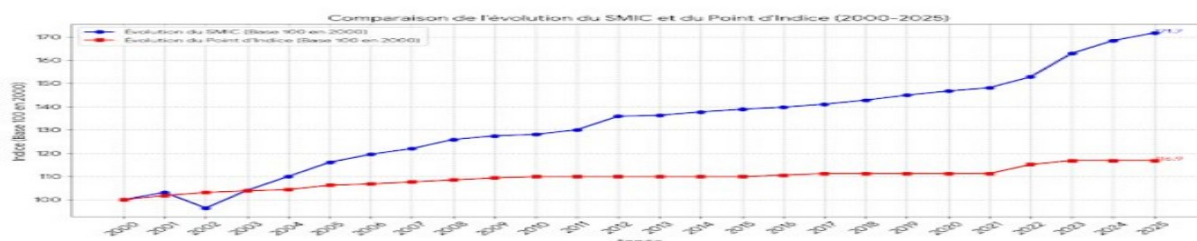
« Le projet immobilier portant densification du site du Polygone... Le mystère plane encore »

Projet immobilier Polygone Calendrier prévisionnel	
Notification des marchés programmistes et AMO conduite du changement	04-05/2026
Transmission V0 du programme	12/2026
CNIP	12/2026
Notification du marché au conducteur d'opération	01/2027
Mise à jour – reprise du programme /validation	03/2027
Lancement de l'appel d'offres pour le recrutement du groupement MGP (marché global de performance)	04-05/2027
Choix attributaire du groupement MGP	T3/2028
Fin des travaux	T2/2032

A défaut d'obtenir des informations concrètes de notre direction sur le sujet, nous avons tenu une réunion intersyndicale le 26/02/2026 avec les autres organisations syndicales (CGT, CFDT, FO et SOLIDAIRES) présentes sur le site. Nous avons pu, ainsi, obtenir de leur part quelques éléments (cf tableau). Nous allons réitérer notre demande d'audience auprès de Madame la Préfète, qui pilote le projet, en vue d'obtenir la création d'un CSA de site. Cela nous permettrait, à minima, d'avoir des informations précises sur le déroulement des travaux et de pouvoir donner notre avis... Quels seront les services présents sur le site, quelles ont été les

réserves émises prolongeant la validation du projet ? Quelle organisation prévue pour travaux sur site occupé ?... **Selon nos sources, la Préfète va transmettre, prochainement, un courrier à tous les agents concernés par le projet afin qu'on ait tous le même niveau d'information. Affaire à suivre...**

Ne vous y trompez pas ! ce n'est pas le profil d'une étape du prochain tour de France



Le SMIC augmente beaucoup plus vite que notre point d'indice ! Conséquences principales :

- Tassement des grilles, les premiers échelons de la FONCTION PUBLIQUE (catégorie C et début de B) sont régulièrement rattrapés par le SMIC. L'ETAT doit alors verser une « indemnité différentielle » pour que ces agents ne soient pas payés sous le minimum légal !

- Perte de pouvoir d'achat. Nous voulons des sous. Exigeons déjà une revalorisation de 10 % de la valeur du point d'indice...

Formation, déformation, désinformation sont sur un bateau...ou dans un train !

Nous avons tous été destinataires d'un message de notre Direction 26 précisant que dans le cadre des formations, il n'était plus possible de réserver les billets de train sans faire d'avance !

Après recherches, il s'avère que l'entreprise « Travel Planet » a quelques soucis avec la justice et plus particulièrement de blanchiment d'argent, extorsion de fonds sur marché public et fraude fiscale. Pour cette entreprise, ce n'est pas une première puisqu'en 2018, le tribunal de commerce de Lille a condamné l'agence à verser 100 000 € à Air France de dommages et intérêts pour préjudice commercial et d'image en raison de "pratiques intentionnelles de surfacturations occultes".

Nous nous interrogeons sur le fait qu'une telle entreprise ait pu réussir à avoir le marché sans que des contrôles aient été effectués en amont, à mettre en parallèle (voir numéro précédent) avec celui de la Protection Sociale et de la Prévoyance (ALAN/VIVENTER). Beaucoup de remarques sur la gestion de ce dernier ont été faites et sont à faire.

Nous tenons à rappeler les propos de Madame VERDIER, dans un message du 14/01/2026 sur ULYSSE « ... face à l'évolution des métiers et dans un environnement professionnel en mutation, la formation professionnelle constitue un enjeu stratégique majeur... »

Oui mais bon ! En vélo ou en trottinette, de Die à Lyon c'est chaud quand même !

Dans une période où le contrôle sur les marchés publics est de plus en plus difficile, surtout quand le donneur d'ordre est aussi celui qui devrait contrôler une partie de l'activité, il est grand temps que nos responsables politiques ainsi que nos « grands managers » fassent correctement le boulot. Nul doute, que nous serions rappelés à l'ordre en cas d'insuffisance professionnelle, non ?

QUI SUIS-JE ?

Je suis un film de Jean-pierre Melville sorti en 1969 avec dans les rôles principaux Simone Signoret et Lino Ventura. Je traite de la résistance française durant la seconde guerre mondiale (réponse page suivante).



La série en vogue « NRP, le retooooooooooooour ! »

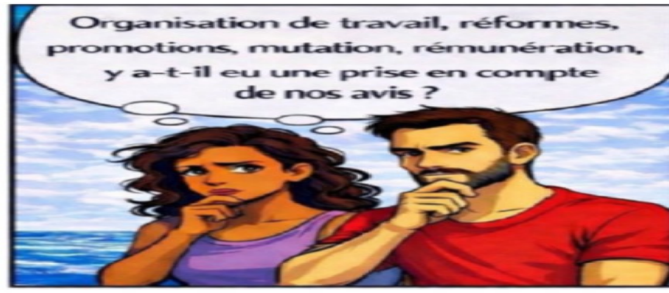
6 ans après le nouveau réseau de proximité (NRP), la DGFIP prépare un NRP2 aux conséquences aussi désastreuses pour les agents et le service public que le NRP1. Un rapide bilan du NRP1 confirme ce qu'annonçait la CGT Finances Publiques Drôme : une désorganisation profonde des services, un mal-être des agents et un service public réduit. *Allez, on se lance dans une dystopie ?*

- **Episode 1** : La dématérialisation des procédures atteint déjà un niveau très élevé au service de la publicité foncière et de l'enregistrement (SPFE) de la Drôme. Début 2026, la DGFIP a élargi le champ de compétence des Services d'appui à la publicité foncière

(SAPF) en leur donnant la possibilité de réaliser une procédure cœur de métier des SPFE. Avec l'abandon de missions suite à la création de l'accès notarial au fichier (ANF) en 2022 ; avec la très forte progression de la dématérialisation des échanges, notamment avec les notaires ; avec la numérisation à venir des PV de remembrement et des inscriptions ; avec la dématérialisation obligatoire des dons manuels depuis fin 2025, avec la réflexion menée autour de l'I.A...

Tout pourrait leur permettre la mise en place de pôles régionaux ! Resterait-il des antennes ?

La suite des épisodes dans votre prochain numéro...



« Selon que vous soyez DUTREIL ou pas... »

Le pacte Dutreil est un énorme avantage fiscal. Il s'applique pour les cessions de biens ou titres de sociétés cédés dans le cadre de donations ou successions. Des conditions doivent être remplies et le respect de quelques engagements sont requis pour en bénéficier.

Contrairement à une donation sans pacte Dutreil, l'avantage du pacte Dutreil réside dans l'exonération de 75 % de la valeur des biens ou titres cédés donc une imposition sur seulement le 1/4 de la valeur.

Et si le cédant a moins de 70 ans lors de la transmission, les droits sont réduits de 50 %.

Pour vous donner une idée de l'avantage, voici le calcul des droits entre une donation « simple » et une donation avec pacte Dutreil entre un parent et un enfant.

	Donation simple	Donation Pacte Dutreil
Montant donné	1 000 000 €	1 000 000 €
Exonération 3/4		- 750 000 €
Part reçue	1 000 000 €	250 000 €
Abattement parent-enfant	100 000 €	100 000 €
Base imposable	900 000 €	150 000 €
< 8072 à 5 %	403,60 €	403,60 €
Entre 8072 et 12109 à 10 %	403,70 €	403,70 €
Entre 12109 et 15932 à 15 %	573,45 €	573,45 €
Entre 15932 et 552324 à 20 %	107 278,40 €	26 813,6
Entre 552324 et 902838 à 30 %	104 302,80 €	/
DROITS à PAYER	212 962 €	28 194 €
Exo 50 % pour les - de 70 ans		14 097 €

On comprend mieux pourquoi certains ne veulent surtout pas de remise en cause de cet avantage fiscal.

**ASSEMBLEE GENERALE DES SYNDIQUES
LE MARDI 24 MARS**

La rubrique « Ah ma p'tite dame, c'était bien mieux avant !!! »

Si nous reconnaissons bien volontiers l'importance des instances représentatives (CSAL et FS-SST) pour porter les voix des personnels, nous sommes bien obligés de constater avec frustration et colère, que depuis les ordonnances Macron de 2017, ces instances ont été vidées de leur substance pour ne devenir qu'une chambre d'enregistrement, utile certes pour glaner quelques informations mais totalement stérile pour peser sur les choix et orientations.

Les arbitrages arrivent de la Centrale, les déclinaisons se font au niveau local et pour le reste, c'est au choix «cause toujours» ou «silence dans les rangs»... Certes, ce n'est pas nouveau, mais avant lesdites ordonnances, il pouvait se présenter des marges de manœuvre lors des discussions qui n'existent quasiment plus !

Le danger du «à quoi bon ?» commence à poindre dans la perspective des prochaines élections professionnelles de décembre. Ceci est bien évidemment en corrélation avec les résultats de l'observatoire interne 2025, plutôt très négatifs sur les rapports hiérarchie/agents.



Le coiiiiiiiiiiiiin « Une dépêche vient de tomber »

Le 4 mars, suite à un contrôle interne, la DGFIP a décidé de récupérer un trop-perçu de l'ACF Garantie (ACF GMR, allocation complémentaire de fonction visant à garantir le niveau de revenu lors d'une baisse d'indemnité rencontrée au cours de la carrière) auprès de certains de nos collègues. Ces montants vont de quelques dizaines d'euros à près de 10 000 euros.

Alors que les agents des finances publiques subissent le gel du point d'indice depuis des années, la DGFIP leur assène avec violence (pas d'automatisme de l'émission des titres de perception correspondant) une mesure dont elle est seule responsable. La CGT 26 a contacté la Direction ce vendredi, il y aurait à minima 8 collègues concernés par cette mesure...

Pour la CGT, les collègues concernés doivent bénéficier de toute la bienveillance qui est appliquée aux contribuables dans le cadre des vérifications fiscales ("droit à l'erreur", transactions...) et demande que l'administration centrale stoppe sans délai cette action, et ouvre des discussions sans tarder avec les représentants des personnels.

La CGT a d'ores et déjà adressé un courriel à tous (avec lettre type pour demander l'émission d'un titre de perception, ce qui permettra aux agents concernés de demander un étalement de paiement et de défalquer les sommes rendues sur leur déclaration d'impôts en 2027 sur les revenus 2026) et mandaté son cabinet d'avocats pour déterminer l'opportunité d'engager d'une action juridique concernant ce dossier.

Affaire à suivre donc...

« Il est nécessaire d'élever les gens au niveau de la culture et de ne pas baisser la culture au niveau des gens. »

Simone de Beauvoir

Pour en savoir plus...un clic gauche sur les logos...



Paul Gasnier « La Collision » : A Lyon, une femme meurt percutée par un jeune en moto lors d'un rodéo urbain. Son fils ne cesse d'être hanté par ce drame. Dix ans plus tard, devenu journaliste, il revient sur cet accident qui a coûté la vie à sa mère...



Concerts à la bougie mille et une nuits à l'auditorium du Palais des congrès - 16 avenue Georges Clémenceau à Valence.

Deux dates pour 4 concerts les 6 et 7 mai, Chopin, Tiersen et Einaudi, Miyazaki et la féerie des studios Ghibli ou Hans Zimmer...



L'enfant dans le taxi de Sylvain Prudhomme : « Depuis toujours dans l'ordre des familles le crime c'est de parler, jamais de se taire. » A l'enterrement de son grand-père, le narrateur Simon apprend fortuitement ce que sa parentèle a toujours feint d'ignorer pour ne pas faire de vagues ...



Soulèvements de Thomas Lacoste : Un portrait choral à 16 voix, 16 trajectoires singulières, réflexif et intime d'un mouvement de résistance intergénérationnel porté par une jeunesse qui vit et qui lutte contre l'accaparement des terres et de l'eau, les ravages industriels, la montée des totalitarismes et fait face à la répression politique

Réponse au QUI SUIS-JE ? : L'armée des ombres (Jean-Pierre Melville)

Des choses à dire... : cgt.ddfip26@dgfip.finances.gouv.fr